

DEPARTEMENT DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2024
N° 2024.09.02

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt quatre, le dix sept septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 11 septembre 2024, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	28	
Absents représentés	5	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Guy PICARLE, Martine MÉZONNET, Michel PRÉAU, Hervé GRANDJEAN, Cristina MESLET, Valérie BERTHÉOL, Philippe ROCHETTE, Aïcha GASSER, Béatrice STABAT-ROUSSET, Francis GAUMY, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, Aurélien BAZIN, Olivier DEVISE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Aline FAYE, Jean-François MAUME, André WALTER

Absents représentés :

Patrick NEHEMIE représenté par Hervé GRANDJEAN
Christine LECHEVALLIER représentée par Jean-Paul CUZIN
Josiane TOURNEBIZE représentée par Aline FAYE
Vivien GOURBEYRE représenté par Jean-François VIGUÈS
Isabelle FOURTIC représentée par Hélène VEILHAN

Josiane MARION a été nommée secrétaire de séance.

ELECTION DU 9EME ADJOINT AU MAIRE

Vu, l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil détermine le nombre des Adjointes sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal de l'assemblée municipale.

Pour la Ville de Beaumont, le nombre d'Adjointes ne doit donc pas dépasser neuf.

Vu, la délibération n°2024.07.01 du Conseil municipal du 12 juillet 2024 réduisant le nombre de postes d'Adjointes passant de neuf à huit.

Vu la délibération n°2024.09.01 du Conseil Municipal du 17 septembre 2024 créant un poste d'Adjoint au Maire supplémentaire ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

Considérant que le Conseil Municipal est réputé complet,

Suite à l'appel à candidatures lancé par M. Le Maire ;

Considérant la seule candidature déclarée, celle de Mme Josiane Marion, conseillère municipale déléguée;

Considérant le résultat du vote des membres du Conseil Municipal se décomposant comme suit :

- Non participations au vote : 5 (Mme Hélène Veilhan avec le pouvoir de Mme Isabelle Fourtic, Mme Dominique Molle, M. Olivier Devise et M. François Ulrich)
- Nombre de votants : 28
- Nombre d'abstentions : 7
- Suffrages exprimés : 28

Mme Josiane Marion est élue à la majorité absolue dans les conditions définies ci-dessus au poste de 9^{ème} ADJOINTE au Maire.

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN